



Rappel : Frais de restauration pour le 2nd semestre et modalités de paiement
(1er février – 1er juillet 2026)

Le prix du repas pour le second semestre (du 1^{er} février à la fin de l'année scolaire 2026)

ajusté en fonction du taux d'inflation- est de 550 tl TTC

pour le 2nd semestre (1er février – 1er juillet 2026)

Pour les nouveaux arrivants qui n'auraient pas reçu le contrat, celui-ci est téléchargeable sur le site de l'établissement : <https://lyceefrancaispierreloti.com/restauration/>. Les parents souhaitant recevoir une facture devront compléter la partie appropriée sur le contrat.

Date limite de paiement : le 6 mars 2026

	Maternelle (PS, MS, GS)	Primaire (CP, CE1, CE2, CM1, CM2)
Montant à payer	37.400 tl	28.600 tl

Collège	Montant à payer
Forfait 3 jours	28.600 tl
Forfait 4 jours	37.400 tl
Forfait 5 jours	47.300 tl

Les lycéens ont la possibilité de s'inscrire selon un forfait semestriel (contrat) ou d'acheter un paquet de 10 à 30 repas. **Les forfaits achetés sont valables jusqu'à la fin du semestre en cours ; à l'issue de cette période, les repas non consommés ne seront ni remboursés ni reportés sur le semestre / l'année suivant(e).**

Le paiement peut être effectué sur place, à l'entrée de la cantine, en espèces ou carte bancaire ou par virement.

Le paiement s'effectue, selon le mode de paiement choisi :

- **par MAIL ORDER** : document en pj à renvoyer par mail aux adresses ci-dessous :
- **par virement bancaire** (voir ci-dessous), en transmettant la preuve du virement et en indiquant le nom, le prénom et la classe de l'élève aux adresses mail ci-dessous :

Contact Sardunya

Mme Melek ÇALIŞKAN GSM : 0534 729 47 29

M. Asım KAYA (francophone) GSM : 0546 800 21 64

pierrelotibeyoglu@sardunya.com - pierrelotitarabya@sardunya.com

NOM DE BANQUE	NOM DE BRANCHE	IBAN
GARANTİ BANKASI	HADIMKÖY TİCARİ ŞUBE	TR21 0006 2001 6750 0006 2958 04
YAPI KREDİ BANKASI	KARTAL TİCARİ ŞUBE	TR48 0006 7010 0000 0092 7843 90
ZİRAAT BANKASI	HADIMKÖY İSTANBUL TİCARİ ŞUBE	TR38 0001 0022 8663 0885 6150 03
INGBANK	BEYLİKDÜZÜ TÜZEL BANKACILIK	TR20 0009 9004 4571 1200 1000 03
İŞ BANKASI	ZİNCİRLİKUYU TİCARİ ŞUBE	TR52 0006 4000 0011 3930 0303 15
QNB FİNANSBANK	AVRASYA TİCARİ MERKEZ ŞUBE	TR52 0011 1000 0000 0103 6727 84
VAKIFBANK	ÇATALCA ŞUBE	TR21 0001 5001 5800 7301 2428 17
DENİZBANK	GEBZE TİCARİ MERKEZ	TR14 0013 4000 0145 2558 9000 01
AKBANK	İKİTELLİ TİCARİ ŞUBE	TR63 0004 6008 6788 8000 1272 49
TEB	TRAKYA KURUMSAL	TR06 0003 2000 0550 0000 9362 67

Le nom complet officiel de la société : **SARDUNYA HAZIR YEMEK ÜRETİM VE HİZM A.Ş**

Informations utiles (RAPPEL)

La restauration est obligatoire pour tous les élèves (de la PS à la 3^{ème}) sauf les lycéens. Les paniers repas ne sont pas autorisés.

Le paiement de la cantine se fait semestriellement. Le premier paiement à la rentrée et le deuxième paiement au début du 2nd semestre.

Les élèves de maternelles (**PS, MS et GS**) déjeunent au restaurant scolaire les lundis, mardis et jeudis. Une collation est servie les mercredis et vendredis (tarif d'un demi-repas).

Les élèves **du CP au CM2** déjeunent au restaurant scolaire les lundis, mardis et jeudis.

Les collégiens sont inscrits selon un forfait (3 jours, 4 jours ou 5 jours) en fonction de leur emploi du temps.

Les lycéens ont la possibilité de s'inscrire selon un forfait semestriel (contrat) ou d'acheter un paquet de 10 à 30 repas. **Les forfaits achetés sont valables jusqu'à la fin du semestre en cours ; à l'issue de cette période, les repas non consommés ne seront ni remboursés ni reportés sur le semestre / l'année suivant(e).**

Procédure en cas de radiation de l'élève en cours de semestre :

Le remboursement des frais de cantine ne peut être effectué qu'en cas de radiation de l'élève, sous réserve d'en informer le prestataire au moins quinze (15) jours à l'avance.

Le remboursement est réalisé exclusivement au nom de la personne ayant procédé au paiement et uniquement par virement sur un compte bancaire libellé en livres turques (TL), ouvert auprès d'une banque en Turquie.